

Qui sommes-nous ?

« Un service d'accompagnement à domicile. »

Un service qui permet d'assurer le suivi psychosocial, budgétaire ou administratif, au domicile des personnes en besoin de guidance qui en font la demande jusqu'à ce que ces personnes puissent être autonomes (Ordonnance CCC, Moniteur Belge du 10/07/2018 remplaçant l'ordonnance du 27/11/2002).

Notre service est gratuit et nous travaillons sur toute la Région Bruxelloise.

Notre association offre une aide aux personnes en besoin de guidance, plus particulièrement les personnes sans-abri qui souhaitent se réinsérer en logement, mais aussi celles qui ont besoin d'un soutien pour se maintenir dans leur logement.

Nous développons également un projet « d'habitat solidaire » qui propose un logement à des personnes sans abri. Ce projet est reconnu par la Région de Bruxelles-Capitale comme projet d'insertion par le logement

Qu'offrons-nous ?

« Un accompagnement psychosocial, administratif et budgétaire »

Cet accompagnement se construit avec la personne en partant de ses difficultés, de ses besoins et en tenant compte de ses ressources.

Nous travaillons sur trois axes :

✚ Travail à domicile :

Travailler avec la personne dans son milieu de vie nous permet de mieux percevoir les difficultés qu'elle rencontre au quotidien. Nous pouvons dès lors adapter notre intervention et veiller à ce que les priorités soient maintenues sur certains points (par exemple : paiement du loyer, alimentation, entretien du logement, problèmes administratifs, guidance budgétaire, problèmes de solitude, réseau social, etc.).

✚ Accompagnement dans les démarches :

Un de nos points fort est de pouvoir accompagner la personne dans toutes les démarches pour lesquelles elle éprouve le besoin que nous soyons présents à ses côtés.

✚ Coordination/médiation :

Nous pouvons jouer un rôle de coordinateur au sein du réseau de la personne (social, relationnel, administratif.).

Qu'est-ce que l'habitat solidaire ?

« Un projet d'insertion par le logement »

Malgré les dispositifs d'hébergement pour sans-abri, bon nombre d'entre eux demeurent en rue. Les maisons d'accueil et les centres d'urgence ne conviennent pas à tous (règlements intérieurs très



stricts, accès interdit aux animaux, horaires et menus imposés, manque d'intimité, etc). Une grande majorité n'a pas accès au logement privé en raison des loyers excessifs, de la méfiance des propriétaires, de la perte des repères et de l'autonomie nécessaire,

ou par crainte de la solitude. Quant aux logements sociaux, on les sait saturés. Grâce à notre projet, ces personnes ont la possibilité d'accéder directement à un logement décent et abordable, où ils vivent en communauté, mais où chacun dispose d'un espace privé (la chambre). Ils bénéficient également d'un accompagnement social individuel s'ils le souhaitent. Ce projet est porté par un partenariat d'associations que nous coordonnons¹

¹ « Logement Pour Tous » et « l'AIS Quartiers » (Agence Immobilière Sociale), « Diogènes » (Travail de rue auprès des sans-abri), « Pierre d'Angle », (Accueil de nuit d'urgence), « le Centre d'Accueil d'Urgence Ariane » (Hébergement), Et « Fami-Home »

Comment faire appel à nous ?

La demande peut être introduite soit par la personne elle-même, soit par un intervenant social (toujours en accord avec la personne) :

- Lorsque la personne quitte une institution, ou la rue, pour rentrer dans un logement.
- Lorsque la personne trouve des difficultés à investir le logement et/ou gérer le quotidien.

Pour l'accompagnement à domicile :

Vous pouvez nous contacter par téléphone, email, formulaire de contact sur notre site internet, afin de demander votre inscription sur notre liste d'attente. Toute demande est évaluée en équipe avant d'être acceptée.

Pour le projet d'habitat solidaire :

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par téléphone, email, formulaire de contact.

Contact



Quai du Hainaut, 29 bte 7
1080 Bruxelles



02/512.06.73



servicesocial@famihome.be
www.famihome.be

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi, de 8 :00 à 17 :00 (en cas d'absence, vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique).

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au vendredi : 09 :00 – 16 :00

PERMANENCE SUR RENDEZ-VOUS

Du lundi au vendredi : 09 :00 – 16 :00



Service de guidance psychosociale à domicile

Fami-Home est une A.S.B.L. créée en 1993, agréée et subsidiée par la **Commission Communautaire Commune** dans le cadre de l'aide aux personnes sans-abri.

Et par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale en tant qu'AIPL (association d'insertion par le logement)

N° d'agrément= CGD/CTB/004

IBAN: BE25 3101 0384 7882
(déduction fiscale pour tous dons à partir de 40€)